

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU MARDI 3 MAI 2022 A 20H15  
A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS**

**Présidence :** M. Dominique Zamofing  
**Secrétaire :** Mme Chantal Duennenberger  
**Présents :** 120 citoyennes et citoyens  
**Excusés :** M. Nicolas Galley Député, Mme et M. Ida et Roland Emery  
Mme et M. Bernadette et André Schaub  
MM. Jean-Yves Jacquaz, René Gendre et Jean-Pierre Stirnimann  
**Scrutateurs :** MM. Noé Galley (60) et Olivier Clément (60)

**M. Dominique Zamofing, Posieux :** Mesdames, Messieurs, il est 20 h15, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 3ème assemblée de la législature 2021-2026, l'assemblée des comptes. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir se rassembler sans masque contrairement aux assemblées précédentes.

Les comptes 2021 ont été bouclés avec un bénéfice et c'est réjouissant. Le Conseil communal vous propose de faire une provision pour la Step, une petite réserve pour la foire d'Hauterive, un geste envers chaque ménage pour le passage à la taxe pondérale et un rabais de 2 points d'impôt sur le solde de l'impôt 2021.

Ceci est réjouissant et c'est un signe que notre commune fonctionne bien, que les charges nouvelles peuvent être absorbées par les rentrées fiscales.

Nous allons débattre ce soir de la volonté de maintenir et de promouvoir des services élémentaires pour notre commune. Nous y reviendrons au point 7 de l'ordre du jour.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques éléments solides, pour rattraper en quelque sorte les privations lors des dernières assemblées, tout en restant dans les limites du budget.

Je salue particulièrement la présence du président de paroisse M. Maurice Seydoux et du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Charles.

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle n°16 du 22 avril 2022
- par affichage aux piliers publics
- par publication sur notre site Internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch)
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 20 avril 2022.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant :  
1 personne, notre apprenti Arthur Zambelli qui n'est pas citoyen de la commune.
- Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra notre excellent apprenti Arthur. Il officiera pour toutes les interventions ce soir. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom. Je vous prierai également de couper vos ongles pour éviter quelques interférences avec les micros.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. M. Noé Galley et M. Olivier Clément ont accepté cette tâche. Merci pour votre engagement.

Les scrutateurs sont priés de compter les citoyennes et citoyens présents. 120 personnes la

[REDACTED]

majorité est donc de 61 voix en cas de vote.

Le Conseil communal vous propose un ajout à l'ordre du jour.

En effet, la modification du taux d'impôt proposée par le Conseil communal suite aux comptes 2021, à savoir une baisse du taux de 74% à 72% doit être validée formellement par l'assemblée communale. Le Conseil communal propose d'ajouter un point 2 qui a la titulature suivante :

Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021

Le nouvel ordre du jour modifié est ainsi le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**
2. **Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021**
3. **Comptes de fonctionnement 2021**

### 1) **Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, je vais donc le soumettre au vote.

**Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.** Je remercie Mme Chantal Duennenberger, pour sa parfaite rédaction.

### 2) **Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021**

Suite aux très bons résultats des comptes 2021, le Conseil communal propose une réduction du taux d'impôt de 74 à 72% pour la période 2021. Cette réduction se fera sur le solde de l'impôt 2021. Comme annoncé lors de la dernière assemblée du budget 2022, le Conseil communal s'était engagé à proposer une réduction en cas de comptes 2021 fortement positif. Il aurait été possible d'effectuer une plus grande baisse, mais le Conseil communal est d'avis qu'il faut maintenir une certaine stabilité et la réserve constituée pour la Step (station d'épuration) de Fr. 400'000.00 permettra un certain lissage de la future charge financière du raccordement à Villars-sur-Glâne.

Chaque franc qui reste dans la poche du citoyen est un franc qui est bien placé et très utile.

Je donne la parole au Président de la commission financière Monsieur Jean-Pierre Jorand.

**M. Jean-Pierre Jorand, Posieux :** Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 16 mars 2022 l'organe de révision et le 13 avril 2022 le Conseil communal. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base :

Point 2 de l'ordre du jour : Modification du taux d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021 : les bons résultats donnés par les comptes de la commune permettent une baisse d'impôts de 74 points à 72 points pour l'année 2021. La commission financière préavis favorablement cette baisse d'impôts.

**M. Dominique Zamofing :** merci, j'ouvre la discussion sur cette proposition de baisse d'impôts.

**Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens :** je suis juste un peu étonnée que dans une période qui est un peu difficile, même M. le syndic vous en avez parlé dans le journal, cette baisse d'impôt de 2 centimes, à qui est-ce qu'elle profitera ? Je vous pose la question, aux petits revenus, les moyens revenus vont gagner quelques dizaines ou centaines de francs, ce qui veut dire que les personnes aisées bénéficieront d'une somme conséquente. Je me demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser cette somme pour par exemple baisser l'abonnement CFF qui est actuellement à Fr. 40.00. Or, Fr. 40.00, si on a l'abonnement mi-tarif cela n'intéresse pas beaucoup de monde ; il faudrait aller très très loin dans une journée pour en bénéficier. On pourrait par exemple baisser la carte journalière à Fr. 30.00 ou par exemple mettre cet excédent pour soutenir des propriétaires de maison qui ont des anciens chauffages et qui devraient les changer et n'ont peut-être pas les moyens. Il faudrait peut-être étudier d'autres possibilités, par exemple pour la place du village, on ne sait pas combien cela va coûter vu qu'on a dû prendre un expert pour le projet. Je n'approuve pas personnellement cette baisse d'impôts.

**M. Dominique Zamofing :** merci Mme Vieli pour vos remarques, je répondrai de la façon suivante : c'est une proposition du Conseil communal ; à qui profite cette baisse, à toutes les personnes qui paient des impôts au prorata de leur somme d'impôts. Il y a plusieurs années qu'on fait un bénéfice et pour certains, ce n'est jamais assez, pour d'autres, c'est trop. On doit essayer de trouver une ligne. Depuis 2 ans on n'a pas réduit l'impôt et finalement on s'est dit que c'était une possibilité de le faire. Oui pour baisser les abonnements CFF, mais ce n'est



mois dans cette commune, on doit peut-être aussi s'occuper de manière un peu plus intensive de cela, on pourrait citer bien d'autres exemple. Je suis donc aussi de l'avis qu'on ne peut pas baisser les impôts comme cela et c'est vraiment dommage qu'avant de réfléchir à une baisse d'impôt selon le système de l'arrosoir vous n'avez pas plutôt pensé à mettre de l'argent en réserve et de mettre en discussion ce qu'on pourrait faire de bien avec cet argent, cela aurait été beaucoup plus judicieux de mon point de vue. La même question se pose avec l'argent que vous avez consacré aux nouvelles cartes de la déchetterie,

**M. Dominique Zamofing** : on y revient plus tard dans le fonctionnement. J'ai bien compris votre message concernant la baisse d'impôts. J'aimerais juste vous préciser qu'actuellement on ne peut plus faire des réserves. Nous allons passer au programme MCH2, les réserves seront

attribue à divers projets, elles seront dissoutes lors des comptes 2022. Question réserves ce n'est plus possible. Je veux quand même vous répondre que nous faisons aussi des choses à la commune pour la biodiversité, pour le climat :

- On a recouvert la totalité du nouveau bâtiment édilitaire de panneaux photovoltaïques, chose qui n'était pas prévue initialement lorsqu'on a voté le crédit.
- On va faire un CECB, certificat énergétique permettant d'évaluer la qualité énergétique de tous les bâtiments communaux, qui peut mettre ainsi en évidence les mesures à prendre au niveau des installations et de l'enveloppe du bâtiment. Ce certificat sera effectué sur le bâtiment du restaurant communal, du bâtiment de la Route de Fribourg 77 où il y a le magasin et la halle de gym.
- On a un projet de chauffage à distance (CAD) suite au développement dans le secteur du Champ du Nod.
- Nous souhaitons également chauffer des bâtiments du centre du village de Posieux avec un chauffage à bois.
- La commune a lancé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers avec 31 participants

### **3) Comptes de fonctionnement 2021 - approbation**

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2021, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Le bénéfice des comptes 2021 se monte à Fr. 44'501.90, après amortissement supplémentaire et réserve de Fr. 477'500.00.

Les dépenses ont pu être très bien maîtrisées dans leur ensemble. Le chapitre des affaires sociales s'est révélé inférieur aux prévisions et c'est réjouissant. Les rentrées fiscales sur les personnes physiques ont augmenté. La réforme de la fiscalité sur les entreprises a donné ses premiers effets en 2021, mais il faut encore quelques années, car il y a des soldes d'impôts d'années antérieures. L'impôt sur les mutations immobilières a été supérieur de plus de Fr. 100'000.00 par rapport au budget. Tous ces éléments font que le bénéfice des comptes 2021 est nettement supérieur à ce qui avait été budgétisé.

A noter que la baisse de 2 points d'impôts proposée est déjà dans les comptes tels que présentés dans le bulletin communal. Cela représente la somme de Fr. 150'000.00 de rentrée fiscale en moins.

Le Conseil communal avait évoqué lors de l'assemblée de décembre 2021, que s'il y avait possibilité de réduire l'impôt en fonction du résultat des comptes, nous proposerions une réduction. C'est chose faite. On verra si cela sera possible de reproduire cette réduction lors d'une autre année.

Les comptes de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux sont couverts à 100%. Le compte des ordures ménagères est couvert à la hauteur de 75%.

Venons-en maintenant au détail des comptes 2021 qui ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2022, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

#### **0. Administration**

Pas de question.

#### **1. Ordre public**

Pas de question.

#### **2. Enseignement et formation**

Pas de question.

#### **3. Culture, loisirs et sports**

Pas de question.

#### **4. Santé**

Pas de question.

#### **5. Affaires sociales**

Pas de question.

#### **6. Transports et communications**

Pas de question.

#### **7. Protection, aménagement de l'environnement**

Pas de question.

#### **8. Economie**

Pas de question.

#### **9. Finances et impôts**

**M. Maurice Clerc :** on en revient aux Fr. 57'500.00 qui correspond au montant que vous avez gardé pour charger les cartes magnétiques des sacs poubelles. Est-ce que vous pouvez nous donner davantage d'explications sur le pourquoi du comment svp ?

**M. Dominique Zamofing :** le jour où on va passer à la taxe pondérale, on doit charger toutes les cartes : soit les citoyens paient à la commune, ou passent à l'administration communale, soit aller devant l'appareil à la déchetterie pour charger sa carte, on ne va pas s'en sortir. C'est pourquoi le Conseil communal a estimé plus judicieux que nous chargions ces cartes nous-mêmes, à distance, avec ce geste de Fr. 50.00 par ménage. Si toutes les cartes fonctionnent déjà durant la semaine du 16 janvier 2023, cela évitera bien des problèmes. On se rappelle aussi les interventions de l'assemblée générale où certains citoyens ont grincé des dents en prenant connaissance de ces changements. On s'est dit que ce geste adoucirait un peu le passage de la taxe au sac à la taxe au poids. Au vu des comptes 2021, ce geste est possible pour chaque ménage et entreprise détenteurs d'une carte pour la déchetterie.

**M. Maurice Clerc :** est-ce que c'est légal d'avoir comme cela ?

**M. Dominique Zamofing :** actuellement la loi nous impose de couvrir nos charges à 75 %. Lorsque ce n'est pas couvert à 75 %, les comptes ne sont pas bouclés et le service des communes vient nous dire ce qu'il faut entreprendre. Lorsque le 75% n'est pas atteint, le montant manquant est de toute façon pris sur les impôts ; pour nous il s'agit d'une action unique proposée, si un citoyen ne veut rien sur sa carte libre à lui. Cela nous évitera aussi les désagréments que nous aurions si tous les citoyens venaient à l'administration charger leurs cartes en janvier prochain. Légal ou pas, il s'agit de la position du Conseil communal. Lorsque les comptes ne sont pas couverts ce n'est pas légal non plus. Ce n'est que pour cette année.

**M. Maurice Clerc :** Est-ce que vous vous êtes renseignés auprès du canton pour savoir si vous aviez le droit de fonctionner ainsi ?

**M. Dominique Zamofing :** non, nous ne nous sommes pas adressés au canton, honnêtement.

**M. Maurice Clerc :** j'ai encore une autre question qui m'interpelle, ces Fr. 57'500.00, cela correspond quand même à une dépense qui devra être faite par rapport aux sacs poubelles. Nous ne payerons pas mais ils seront payés quand même, c'est une dépense que la commune fera.

**M. Dominique Zamofing :** l'année prochaine, on va prendre sur cette réserve pour compenser le non pesage des sacs poubelle jusqu'à ce que le montant de Fr. 50.00 soit atteint sur la carte de chaque ménage et entreprise. Fr. 50.00 cela représente 100 kilos de déchets, donc 1 année pour une personne par ménage qui a les poubelles gratuites. Si l'assemblée refuse ce geste là on prend acte et le bénéfice sera d'autant augmenté.

Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2021 à Fr. 1'612'921.68. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de Fr. 3'700'000.00.

**Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 qui se soldent par un excédent de revenus de Fr. 44'501.90.**

**M. Dominique Zamofing** : merci Monsieur le Président, y-a-t-il encore des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2021 ?

Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

**A. Dominique Zamofing** : les comptes de fonctionnement 2021 sont-ils en bénéfice de Fr. 44'501.90 ?

Le Président : Oui, Monsieur.

**M. Dominique Zamofing** : Merci Monsieur le Président.

**M. Dominique Zamofing** : Je propose de voter pour l'acceptation des comptes de fonctionnement 2021.

Le Président : Merci Monsieur, le vote est ouvert.

**M. Dominique Zamofing** : Merci Monsieur le Président.

**Fr. 44'501.90 après amortissement supplémentaire et réserve de Fr. 477'500.00 sont approuvés par 111 voix, 6 voix contre et 3 abstentions.**

Les comptes de fonctionnement 2021 sont approuvés à la majorité. Je vous remercie. Je profite de l'occasion pour remercier Madame Corinne Terreaux pour son excellent travail et pour la tenue de nos comptes communaux.

**4) Comptes des investissements 2021 - approbation**

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont

Les produits :

Taxe de raccordements :	Fr.	156'923.35
Subvention cantonale, isolation toiture salle de gym	Fr.	<u>7'140.00</u>

**Total des produits :** Fr. **164'063.35**

Le compte des investissements 2021 présente un excédent de charge de Fr. 2'025'714.28.

Je donne la parole au Président de la commission financière, M. Jean-Pierre Jorand.

**M. Jean-Pierre Jorand :** point 4 de l'ordre du jour Comptes des investissements 2021. Les comptes montrent des charges de Fr. 2'189'777.63 et des produits de Fr. 164'063.35. Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

**Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2021 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 2'025'714.28.**

**M. Dominique Zamofing :** merci. Y-a-t-il encore des questions au sujet du compte des investissements 2021 ?

**M. Jean-Marc Kuhn, Posieux :** l'année passée nous avons notamment discuté des compacteurs pour les poubelles dans quel chapitre ont-ils été comptabilisés ?

**M. Dominique Zamofing :** ils ne sont pas encore achetés.

Pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

**Au vote à main levée, le compte des investissements 2021, bouclant avec des charges de Fr. 2'189'777.63 et des produits de Fr. 164'063.35, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 2'025'714.28 sont acceptés à l'unanimité.**

**M. Dominique Zamofing :** Le compte des investissements 2021 est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communal souhaite boucler 2 crédits qui concernent des investissements terminés ou non utilisés. Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de voter ces investissements séparément. Ces 2 investissements sont les suivants :

1. Route cantonale sortie sud Posieux, chemin piétonnier	
Crédit voté	Fr. 55'000.00
Crédit utilisé	Fr. 0.00
Solde	Fr. 55'000.00

Ce crédit voté en 2012, avait pour but de créer un chemin piétonnier pour relier le centre du village de Posieux aux quelques maisons qui se situent côté sud du village direction la Tuffière. Il n'a pas été possible de réaliser ce chemin, aucune entente avec le propriétaire d'alors n'a été trouvée. Le futur aménagement du quartier Champ du Nod rend caduc ce chemin car cela fera partie des aménagements de détail du quartier.

Il n'y a donc plus lieu de maintenir ce crédit.

2. Changement de la chaudière à Posieux  
Crédit voté Fr. 320'000.00  
Crédit utilisé Fr. 276'359.25  
Crédit non utilisé Fr. 43'640.75

Y-a-t-il encore des questions au sujet de ces 2 investissements ? En fait il n'y en a qu'un, l'autre n'a pas été utilisé et on peut le radier.  
Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

**Au vote à mains levées, le bouclage des 2 crédits est accepté à l'unanimité.**

**M. Dominique Zamofing** : je vous remercie, ces 2 crédits sont ainsi bouclés.

## **5. Crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance**

Pour vous présenter cet investissement, je cède la parole à Monsieur Gérald Ducret qui est en charge du dossier.

**M. Gérald Ducret, Ecuwillens** : De nombreux compteurs d'eau sont vieillissants et une nouvelle génération a fait son apparition. Ceux-ci permettent une lecture à distance ce qui faciliterait grandement le travail de récolte des données. Le relevé par le consommateur serait ainsi supprimé permettant ainsi une économie de ressource et de temps. Ce système fonctionne par ondes radio ; un véhicule passe devant les bâtiments dans le but de récolter ces informations. Il y a environ 760 compteurs à changer, aujourd'hui une centaine sont déjà changés. Les travaux s'étaleraient sur environ 2 ans. Une grande partie voire le tout serait réalisé par le service technique communal.

Montant de l'investissement Fr. 250'000.00  
Financement par un prélèvement sur la réserve du service des eaux

**M. Dominique Zamofing** : merci, je passe la parole au président de la commission financière M. Jean-Pierre Jorand avant de donner la parole aux citoyens.

**M. Jean-Pierre Jorand** : point 5 de l'ordre du jour Crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance La Commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 250'000.00, financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.

**M. Dominique Zamofing** : merci, j'ouvre la discussion sur cet investissement.

**M. Jacques Perriard, Posieux** : est-ce qu'on peut avoir quelques explications techniques sur où et comment sont installés les compteurs, et vous avez parlé d'ondes-radio, j'imagine qu'il y aura aussi une installation qui doit se faire sur le tableau dans la maison du propriétaire ou pas ?

**M. Dominique Zamofing** : votre compteur d'eau actuel sera remplacé. A l'intérieur il y a une puce qui est intégrée et émettra quand la voiture passera dans les quartiers pour relever les compteurs à distance. Il n'y aura plus besoin d'une part que la commune vous écrive et ensuite que le citoyen renvoie le bulletin réponse à la commune ou pas, et il faut alors le rappeler en lui envoyant un nouveau courrier. Une série de compteurs est vieillissante et c'est aussi l'occasion de se mettre au goût du jour. Ces compteurs seront changés par quartier, vous serez informés de la date par courrier.

**M. Jacques Perriard** : une dernière question, une taxe est prise sauf erreur sur le compteur, est-ce que ce sera majorée ou pas ?

**M. Dominique Zamofing** : actuellement il y a déjà un abonnement sur le compteur d'eau, cela fera l'objet de la révision du règlement sur l'eau potable que l'on proposera en

décembre mais ce n'est pas dans l'idée de demander plus cher la location des compteurs d'eau.

**M. Hugo Zbinden, Posieux** ; les vieux compteurs de plus de 50 ans est-ce que vous les remplacez aussi, car il y a à ce moment-là beaucoup de travail sanitaire.

**M. Dominique Zamofing** : le but est de tous les remplacer, les petits comme les grands, si nécessaire il faut rajouter une pièce pour compenser le cas échéant. Si ce n'est pas dans la norme ce sera à la charge de la commune de faire les petites modifications si nécessaire.

L'idée c'est vraiment que notre service s'en charge et pour les spécialités, un sanitaire ira sur place, aux frais de la commune.

Pas d'autre question, nous allons passer au vote :

**Au vote à mains levées, le crédit pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance pour un montant de Fr. 250'000.00 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Ce crédit est ainsi accepté moins une abstention

#### **6. Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens**

Je cède la parole à Monsieur Patrick Cudré-Mauroux, qui préside le groupe de travail pour ce dossier.

**M. Patrick Cudré-Mauroux, Posieux** : Le Conseil communal a annoncé lors de la dernière assemblée que création d'une zone de stationnement à l'entrée du village d'Ecuvillens.

**M. Dominique Zamofing** : merci, je donne la parole au Président de la commission financière.

**M. Jean-Pierre Jorand** : point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de Fr. 40'000.00 financé par les liquidités, permettant une réflexion globale sur le réaménagement du centre du village.

**M. Dominique Zamofing** : merci, j'ouvre la discussion concernant cette demande de crédit. La parole ne semble pas être demandée. Nous allons passer au vote :

**Au vote à mains levées, le crédit pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens pour un montant de Fr. 40'000.00 est accepté à l'unanimité.**

Ce crédit est ainsi accepté à l'unanimité, nous vous en remercions.

## **7. Création d'un cabinet médical**

### **7.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical**

Il y a presque 1 an et demi, lors de l'assemblée communale de décembre 2021, nous avons voté un cautionnement de Fr. 75'000.00 qui était destiné à la réaffectation du cabinet médical en cas d'échec. Le même engagement était pris par la société PraxaMed. Cette société avait également formulé un engagement ferme envers la banque Raiffeisen pour la création d'un cabinet médical.

En début de l'année 2022, cette société affirme à la banque Raiffeisen qu'elle se retire du projet si la commune ne s'engage pas plus dans le projet de création d'un cabinet médical. Une séance a eu lieu entre les trois parties : Praxamed, la banque et la commune. La société PraxaMed demande que la commune reprenne son cautionnement de Fr. 75'000.- dont la société s'était engagée pour la réaffectation en cas d'échec. De plus, une partie du loyer du futur cabinet devrait être pris en charge par la commune. De plus, aucun contact formel n'ont été pris avec de futurs médecins.

Aux yeux du Conseil communal, les règles définies au départ ne sont pas tenues et rien de concret n'a été entrepris pour démarcher des médecins. Nous n'avons plus confiance dans cette société. Je tiens à préciser qu'aucun engagement n'avait été pris par la commune de Hauterive FR envers la société PraxaMed.

Très vite s'est posée la question de l'avenir du futur cabinet médical. La banque Raiffeisen étant le promoteur du bâtiment, elle nous a affirmé que son rôle est de s'établir dans la commune et de mettre à disposition des locaux pour divers services mais pas de créer un cabinet médical, ceci comme tout autre bailleur qui mettrait des locaux en location.

Deux options se sont imposées. Ne rien faire et le projet tombe à l'eau, le Dr Schaub prend sa retraite et nous n'avons plus de service sanitaire dans la commune de Hauterive FR. La deuxième, la commune relève le défi de créer un cabinet médical, de l'équiper et de trouver des médecins. Ce défi comporte un risque financier, il faut le reconnaître, mais ce risque nous devons le prendre à nos yeux. La commune de Belfaux, qui n'est pas dans une situation financière très aisée pour les raisons que vous connaissez tous, a créé une société anonyme dans le même but. Ils ont trouvé trois médecins qui vont s'établir dans les locaux de l'ancienne gare. La commune de La Roche a également participé à la création d'un cabinet médical avec succès.

Il y a un cruel manque de médecins actuellement. Tous privilégient un cabinet de groupe. C'est terminé l'époque où un médecin à l'instar du Dr Schaub il y a environ 30 ans, construit et s'installe dans une commune. Les médecins actuels recherchent des possibilités d'installation qui sont attractives et modernes. Les règles de l'offre et de la demande sont aussi très bien établies dans le milieu médical.

Nous devons nous donner toutes les chances pour garantir un système médical de proximité dans notre commune de Hauterive FR.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal, en collaboration avec la commission financière, a opté pour la création d'une société anonyme avec une dotation en capital-actions de Fr. 100'000.00. Avec cet engagement financier modéré, nous nous donnons la chance de concrétiser la création d'un cabinet médical en apportant aux médecins potentiellement intéressés à s'installer, le soutien nécessaire.

Avec la création d'une société anonyme, la commune jouera le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et les futurs médecins locataires. La société anonyme signera en cas d'accord, un contrat de bail d'une durée de 5 ans dans un premier temps au lieu de 10 ans, usuel pour ce genre d'objet.

Je vous donne également la position du Dr Schaub dans ce dossier : Monsieur André Schaub est prêt à s'engager et soutenir les futurs médecins pendant 12 à 18 mois dans le nouveau cabinet médical. Ceci peut-être un élément très favorable dans ce dossier et nous l'en remercions. Naturellement, si lors de la remise des clés, aucun contrat n'est signé avec des futurs médecins, le Dr Schaub terminera sa carrière de médecin dans ses propres locaux, à notre grand regret.

C'est la raison pour laquelle, si nous voulons avoir du succès dans ce dossier, nous devons nous donner des conditions cadre optimales afin d'inciter de nouveaux médecins à s'installer dans notre commune.

Il sera plus facile de contacter des médecins une fois la construction démarrée. Cela donne une vision plus concrète pour de futurs médecins qu'un projet sur plan avec aucune vision de concrétisation.

Le Conseil communal croit en ce dossier si important pour notre commune. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons cette demande d'investissement

Montant pour la création d'une société anonyme	Fr. 100'000.00
Financement par les liquidités	

Je joins le rapport à la commission financière : Monsieur Jean-Pierre Jorand

**M. Jean-Pierre Jorand** : point 7 de l'ordre du jour Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical.

Le 15 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un cautionnement de Fr. 75'000.00 pour l'installation d'un cabinet médical.

La variante choisie par la commune est la création d'une société anonyme avec un capital de Fr. 100'000.00 entièrement détenu par la commune. Cette société anonyme signera un contrat de bail avec le propriétaire de l'immeuble pour une durée de 5 ans.

Dans un scénario favorable, les baux à loyer seront repris par les futurs médecins qui s'installeront dans le bâtiment à construire. A contrario, si la recherche de médecins devait s'avérer infructueuse, alors la société anonyme devra assumer le contrat de bail et son financement, ce qui peut représenter un risque financier à terme pour la commune. Après une pesée des intérêts, la commission financière estime toutefois ce risque supportable pour la commune, au regard du projet dans son ensemble et de son apport en terme d'attractivité.

La Commission financière préavise par conséquent favorablement cet investissement de FR. 100'000.00, financé par les liquidités pour la création de la société anonyme.

**M. Dominique Zamofing** : avant de donner la parole, je commente encore ce tableau qui comporte 3 variantes.



**COMMUNE DE HAUTERIVE (FR)**

Assemblée communale du 03.05.2022 - Point 7 de l'ordre du jour

**7.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer  
une société anonyme pour la création d'un cabinet médical**

5 ans	SA	Equipement	Remb.	Loyer SA	Engagement commune
3 méd.	100'000.00	200'000.00	100'000.00	CHF 0	100'000.00
2 méd.	100'000.00	200'000.00	100'000.00	125'000.00	225'000.00
0 méd.	100'000.00	CHF 0	CHF 0	375'000.00	375'000.00

- **But après 5 ans : revente des actions et ½ remboursement équipements**
- **Risque financier pour la commune au final : CHF 0 à 375'000.00**
- **Verslon optimale : retour sur investissements (retrées fiscales)**
- **Création, maintien et pérennisation des services à la population**

Naturellement que l'on vise la situation optimale et nous espérons trouver des solutions pour attirer des médecins, mais il faut être attractif ; avec un local qui ne serait pas équipé et sans structure, il sera plus difficile de mettre des gens ensemble. Ce sont souvent de jeunes médecins avec peu de capacité financière au départ, en sortant des études. Si on veut attirer des médecins, il faut vraiment que l'on soit attractif, et encore plus attractif que les autres communes, car nous ne sommes pas la seule commune dans cette situation-là. Notre but après 5 ans , si on a nos trois médecins, sera de revendre ces actions, car finalement à terme, on ose espérer avoir un médecin, ce n'est pas évident qu'une SA soit là pour gérer les locations et autres. Ils souhaiteront certainement voler de leurs propres ailes. L'équipement serait dans l'idéal également rembourser dans les 5 années suivantes, pour avoir, 10 ans plus tard, un remboursement total. Le risque financier pour la commune serait au final de Fr. 0.00 après dix ans, si tout fonctionne comme nous l'espérons, et sinon à Fr. 375'000.00 si c'est la catastrophe et que l'on ne trouve pas de médecins.

Dans la version optimale nous aurons aussi un retour sur l'investissement puisque dans ce bâtiment, il y aura notamment une banque, une pharmacie, un cabinet médical et une physiothérapeute. Le but c'est la création et surtout le maintien de ce système sanitaire, on cherche 3 médecins donc c'est plutôt augmenter l'offre du système sanitaire, de pérenniser et créer de nouveaux services à la population.

Voilà la situation, la vision du Conseil communal, conjointement avec la commission financière, nous avons travaillé main dans la main, il était important de les associer avec nous afin de proposer une solution à la population qui soit respectable mais naturellement qu'il subsiste un risque dans cette affaire et il faut parfois prendre des risques dans la vie et cela se passe souvent bien.

J'ouvre la discussion sur ce sujet.

**M. Maurice Seydoux, Ecuwillens** : j'ai juste une question technique, si mes souvenirs sont bons il faut être trois partenaires pour créer une société anonyme. Comment cela se passe-t-il, y a-t-il un statut spécial pour les communes ? C'est ma première question. Et la deuxième question, par rapport au risque total qu'il y a, si après deux ans malheureusement il n'y a pas de médecin, pour les loyers des trois années suivantes, on pourrait louer les locaux à d'autres personnes qui pourraient les utiliser afin que l'engagement de la commune ne soit pas de Fr. 375'000.00 si on ne trouve pas de médecin.

**M. Dominique Zamofing** : pour la première question, on peut créer une société anonyme en détenant toutes les actions, et la deuxième question si après 2 ans on n'a pas de médecin, nous allons de toute façon signer un contrat de bail de cinq ans. J'imagine que si nous n'avons personne après six mois, une année, durant la 3ème année on va sûrement se mettre à table avec le propriétaire pour discuter de la suite à donner à ces locaux. Avoir des locaux vides n'est pas très attractif et pour la commune, soit on demande à être libéré du bail à loyer moyennant une indemnité qui pourrait être la totalité des loyers ou trouver une entente entre les deux parties afin que les locaux soient réaffectés à la charge de la banque.

**Mme Lucille Keller, Ecuwillens** : la première question que j'avais c'est la même que M. Seydoux a posée. La deuxième question est-ce que les locaux sont destinés uniquement à des médecins ou ce serait envisageable d'avoir un cabinet avec d'autres thérapeutes, cela se fait de toute façon dans le nouveau projet ?

**M. Dominique Zamofing** : l'information que l'on a, ce n'est donc pas nous qui traitons avec les autres partenaires, c'est qu'un cabinet de physiothérapie se monterait dans ce bâtiment ; nous cherchons en priorité des médecins généralistes mais si un ou une gynécologue ou des médecins d'autres spécialités sont intéressés ils sont naturellement les bienvenus. Dans l'idéal ce ne serait pas trois spécialistes que l'on recherche, il manque vraiment dans les villages un ou deux médecins généralistes.

**Mme Lucille Keller, Ecuwillens** : donc si un pédiatre ou un psychologue est intéressé il pourrait intégrer le site.

**M. Dominique Zamofing** : je lance aussi un appel, on va élaborer une plaquette et faire tout ce qu'on peut, et chaque citoyen est encouragé à aider dans ce joli projet qu'on ne doit pas laisser passer. Faites un peu de publicité autour de vous, merci !

**M. Claude Grand, Ecuwillens** : j'ai des questions de détail, mais on parle de transparence. Qui seront les élus dans cette SA ?

**M. Dominique Zamofing** : on n'en est pas encore là, il y aura un mini conseil d'administration, composé de trois à 5 conseillers communaux.

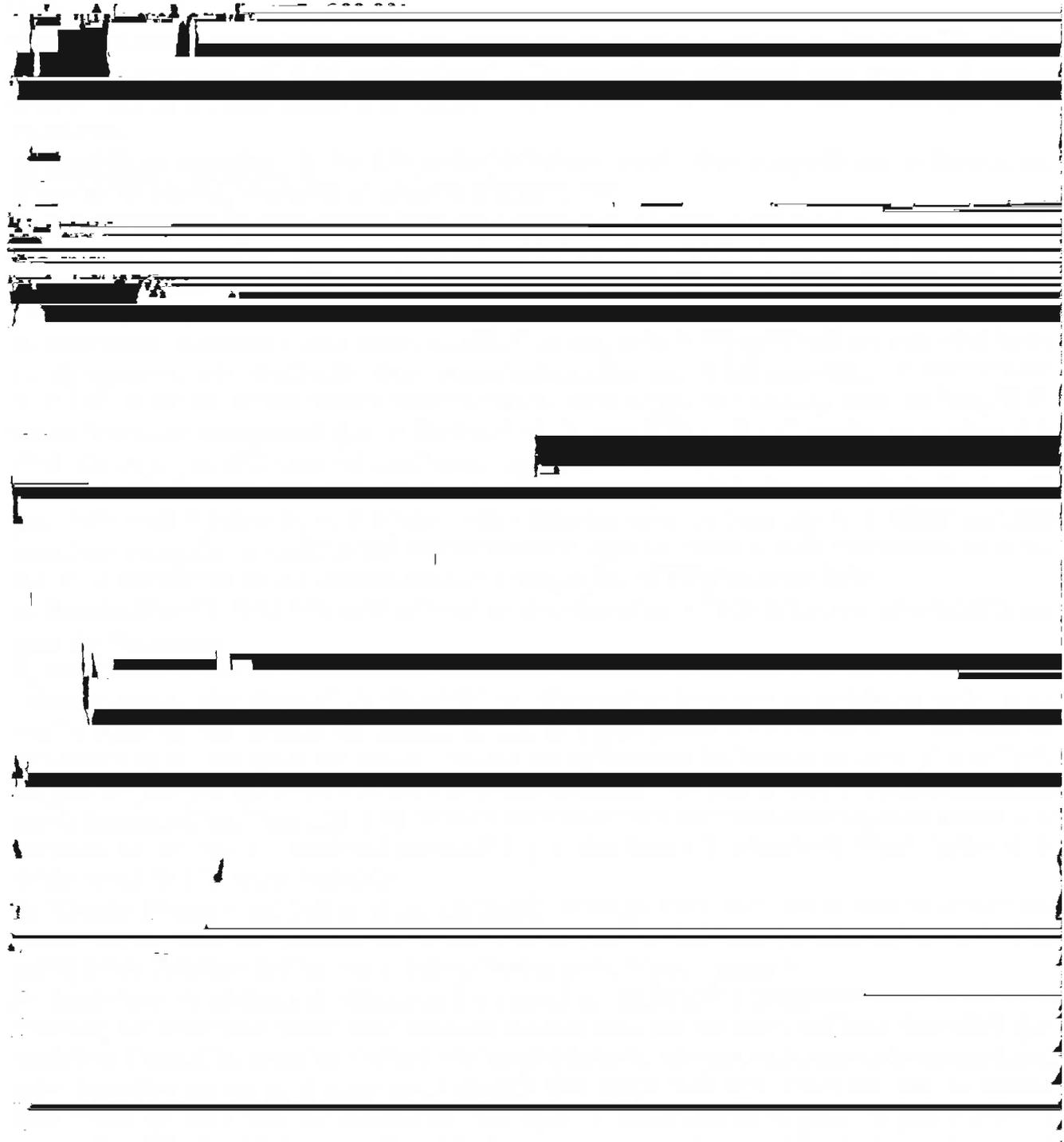
**M. Claude Grand** : on parle de cinq ans, la législature n'ira pas si loin ?

**M. Dominique Zamofing** : les conseillers ne sont pas mariés avec chaque projet dans lequel il s'engage durant sa législature. Les conseillers et syndic suivants reprendront ce qui aura été validé.

**M. Claude Grand** : merci. Quelle est la surface totale que vous louez pour ces loyers ?

**M. Dominique Zamofing** : c'est 225 m<sup>2</sup>, avec places de parc et cave

**M. Claude Grand** : ce qui nous donne un loyer de combien par m<sup>2</sup> ?



chose, la commune est aussi partenaire et je trouve personnellement que c'est une bonne chose, mais ils ont des loyers à Fr. 200.00 – Fr. 240.00 le m<sup>2</sup>. Il faut qu'on m'explique cette différence.

**M. Dominique Zamofing** : je me suis personnellement rendu chez le syndic de La Roche, qui m'a montré tous les comptes, et c'est Fr. 310,00 le m<sup>2</sup>.

**M. Claude Grand** : j'ai d'autres sources pour Belfaux, je peux vous assurer que c'est Fr. 240.00. Je me pose la question : pourquoi encourager de jeunes médecins avec ces mesures si la banque pratique une politique des loyers exorbitante ? Ce qui a pour conséquence de décourager les jeunes médecins.

**M. Dominique Zamofing** : nous avons aussi fait un peu le tour des cabinets pour se renseigner sur les loyers qui sont pratiqués, pour nous c'est en effet tout à fait nouveau. La Roche c'est Fr. 310.00 selon ce qu'on nous a communiqué. Dans le grand Fribourg, cela va jusqu'à Fr.

facturation médicale toujours croissante. Avec un prix abordable, les médecins viendraient sonner à la porte.

**M. Dominique Zamofing** : c'est votre avis, je rappelle que Fr. 2'100.00 charges comprises pour le cabinet n'est pas usurpé à nos yeux, en plus dans un bâtiment neuf.

**M. Raphael Galley, Ecuwillens** : je me fais deux réflexions par rapport à la présentation qui a été faite, déjà le retrait de Praxamed du projet alors que lors de l'assemblée de décembre 2019, quand le projet a été présenté, comme je l'avais compris, c'est Praxamed qui a démarché le Dr Schaub pour l'aider à trouver un successeur pour son cabinet. Ce sont des professionnels, et aujourd'hui ils se retirent du projet. Quelle est la compétence du Conseil communal aujourd'hui pour aller démarcher des médecins alors qu'une société qui a pied dans ce milieu-là se retire du projet. Et ma deuxième question, c'est que selon votre tableau, si aucun médecin n'est trouvé, la commune s'engage pour Fr. 375'000.00. Une société anonyme est créée avec Fr. 100'000.00 de capital, elle aura au départ Fr. 100'000.00 de liquidités. Une fois qu'elle aura utilisé ce montant pour payer les loyers elle va partir en faillite. Je ne pense pas qu'il faut mettre encore Fr. 275'000.00 si après un peu plus d'une année il n'y a toujours personne, à un moment donné il faut arrêter les frais. A mon avis, le capital de Fr. 100'000.00 dans la mesure où il est accepté ce soir, cela doit être le maximum. On ne doit pas encore mettre davantage, et on devrait demander des crédits supplémentaires à l'assemblée pour payer ces loyers.

**M. Dominique Zamofing** : merci, je vais déjà répondre à la première question : la société Praxamed avait contacté le Dr Schaub et la commune car le Dr Schaub arrivait à la retraite. Ensuite, il y a eu le projet de la banque et Praxamed s'est montré intéressé à s'engager pour trouver des médecins pour créer le cabinet médical dans les locaux de la banque. Nous n'avons ensuite plus eu de contact avec Praxamed et avons l'impression que pas grand-chose n'a été fait. Pourquoi Praxamed s'est retiré du projet ? Ils ne se sont pas vraiment retirés, ils ont changé la donne. C'était clairement défini Fr. 75'000.00 la commune, Fr. 75'000.00 Praxamed et Fr. 150'000.00 la banque en cas d'échec pour la réaffectation des locaux. Praxamed a émis le souhait de quitter le projet si la commune ne prenait pas à sa charge les Fr. 75'000.00 de Praxamed, ce n'est pas la commune qui doit prendre tous les risques alors que ce serait à Praxamed de le faire.

Si on a la compétence, on espère que le projet sera bon. Nous ne sommes pas des professionnels dans ce domaine et le reconnaissons. Nous comptons un peu sur la chance, il faut le dire, et la publicité qui va se faire autour du projet. La proximité avec Fribourg aussi, mais pas trop quand même. Il ne faut pas négliger que si on a rendez-vous chez un médecin à Fribourg à 9h00, avec la circulation qu'il y a, on n'est pas certain d'y arriver, par contre à Posieux il n'y aura pas de problème. C'est un point favorable et j'ai discuté avec deux médecins proche de l'hôpital cantonal, pour eux c'est la galère de se rendre sur le lieu de travail tous les jours, tous les soirs, en raison de la circulation. Concernant la 2ème question, c'est juste avec Fr. 100'000.00 si on n'a pas de médecin on n'équipe pas le cabinet, quelle image donne la commune propriétaire d'une SA si elle la laisse tomber en faillite ?  
Moralement pour une commune qui crée une société en faillite il est difficile de...



**M. Dominique Zamofing** : oui. Si on a les trois médecins, ils signeront un contrat et paieront les loyers à la SA, qui les reversa au propriétaire.

**M. Hugo Zbinden** : si on ne trouve pas de médecin les Fr. 100'000.00 seront en effet vite loin. Je me pose aussi la question de faire cet investissement si cela ne marche pas, Fr 375'000.00 c'est dans le vide. Pourquoi la commune n'achèterait pas ces locaux en PPE et si cela ne fonctionne pas on a la possibilité de louer deux appartements et le risque serait bien moindre. C'est une alternative que je présente, elle n'est peut-être pas réaliste mais au moins la commune au lieu de créer une société anonyme, ce que je trouverais bizarre pour une commune, achèterait ou investirait dans l'immobilier, ce que je trouverais personnellement plus raisonnable.

**M. Dominique Zamofing** : Cela a aussi été évoqué par le Conseil communal, cela aurait pu être une possibilité, mais c'est également un problème d'avoir un demi-étage, il faut l'équiper et les loyers sont dus également. Nous n'avons pas étudié cette piste plus loin.

**M. Hugo Zbinden** : juste encore une autre question, version optimale retour sur investissement rentrées fiscales : il faut espérer que le jour où cela tourne les médecins seront aussi contribuables de la commune. C'est dommage qu'on ne soit pas aller plus loin dans cette histoire de co-propriété parce que cela aurait été plus simple pour la commune. Nous espérons tous que des médecins seront intéressés et viendront mais dans le cas contraire, c'est clair qu'au niveau de l'immobilier, on pourrait faire deux appartements et les louer.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour vos remarques. Nous souhaitons donner l'impulsion de départ pour donner des conditions cadres optimales et se retirer par la suite. En cas de réussite, on espère que les médecins seront intéressés à voler de leurs propres ailes rapidement.

**M. Jacques Perriard** : je trouve que c'est un projet de générations, le Conseil communal fait un excellent travail, le train ne passe qu'une seule fois et dans le Gibloux les médecins sont vieillissants également. Donc si on peut avoir un projet sur la commune qui génère un peu d'autres commerces, je pense qu'il ne faut pas rater le coche. Peut-être juste une dernière question, si la commune ne prend pas cet engagement, le bâtiment se fait de toute façon ou pas ?

**M. Dominique Zamofing** : comme mentionné dans mon mot du syndic il y a la banque la pharmacie etc. C'est la pierre angulaire dans ce dossier-là, cela a quand même été voté s'il n'y a pas la création d'un cabinet, peut-être que la banque continuera à louer les locaux où ils sont actuellement et ils mettent en vente la parcelle sur laquelle deux immeubles pourraient être construits par exemple. C'est vraiment un tout et chaque pierre a son rôle dans ce bâtiment, mais il y a de fortes chances que le bâtiment ne se fasse pas s'il n'y a pas d'impulsion de notre part.

**M. Clovis Galley, Ecuwillens** : concernant la Raiffeisen, propriétaire du terrain, quel est son engagement par rapport à ce projet ? On est d'accord ils font la construction mais par rapport au cabinet médical, est-ce qu'ils s'engagent aussi ou ils poussent la patate chaude vers la commune ?

**M. Dominique Zamofing** : nous avons longuement évoqué un engagement de notre côté. Je vous l'ai dit à Belfaux, les TPF qui sont propriétaires du bâtiment n'ont pas entrepris les démarches pour trouver des médecins. C'est également la commune qui a entrepris la démarche. La banque Raiffeisen n'a pas un rôle prépondérant pour démarcher en vue de la création d'un cabinet médical mais l'idée est plutôt de mettre à disposition des locaux pour divers services.

**M. Clovis Galley** : je comprends bien, mais en fait une banque sert quand même à financer des entreprises et là dans le cas présent, je pense qu'elle n'ose pas trop car elle voit qu'il y a quand même un risque important. Et quand la banque Raiffeisen a voulu venir à Hauterive FR, c'était vraiment pour être une banque de proximité pour les citoyens de Hauterive et environs, mais là en l'occurrence je vois que c'est chacun pour soi.

**M. Dominique Zamofing** : on peut le voir sous cet angle-là, mais la Raiffeisen a démarché la pharmacie et ce sera très bien pour notre commune, le cabinet de physiothérapie aussi. La

Raiffeisen ne nous transmet pas la patate chaude. C'est le Conseil communal qui s'est dit : soyons un peu plus créatifs que peut-être les voisins qui cherchent la même chose que nous. C'est clair que si les médecins vont chercher un crédit à la banque ils vont l'obtenir sans trop de problème. Mais si on peut déjà équiper les locaux et qu'on trouve des médecins et on leur garantit le contrat qui est en mains communales par la SA, ce sera plus facile nous pensons de trouver des médecins et ils apprécieront de ne pas s'occuper de la structure à mettre en place.

**M. Clovis Galley :** la commune veut clairement avancer dans ce dossier, et il me semble que la banque ne fait pas beaucoup d'effort, qui voudrait soutenir cette arrivée de cabinet médical. Je ne sais pas ce que vous avez discuté ou pas, mais cela pourrait en fait être un crédit bancaire à taux favorable ou une avance, elle pourrait aussi prendre un certain risque il me semble.

**M. Dominique Zamofing :** c'est clair mais on n'est pas à la place des médecins. Si les médecins viennent et ils nous disent de ne pas nous occuper d'équiper le cabinet, nous n'allons pas nous en mêler. Mais on ne se fait pas trop d'illusion, on en a discuté avec des professionnels et la première chose qu'ils demandent c'est que fait la commune pour qu'on puisse venir dans votre commune ? Pour nous c'est nouveau que les médecins ont des exigences pour venir dans notre commune alors que c'est une profession indépendante. Vous avez vu l'article du Dr Schumacher, collègue député : il parle des difficultés à trouver des médecins et il parle à la fin de l'article d'un journaliste qui a fait 30 téléphones pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste dans le canton de Fribourg. Quand les médecins sont dans cette position-là, c'est clair qu'ils font le tour des chaumières et ils posent leurs conditions pour s'installer. C'est un état de fait, on aimerait bien être dans la situation inverse où on aurait dix médecins qui posent leur candidature et on doit en choisir quatre. Malheureusement la situation actuellement n'est pas ainsi faite.

**M. Clovis Galley :** peut-être que les sociétaires seraient d'accord de s'investir dans cette société, il faudrait peut-être poser la question ?

**M. Dominique Zamofing :** ce n'est pas notre rôle de poser cette question.

**M. Jean-Marc Kuhn :** Qu'est-ce qui est compris dans l'équipement de Fr. 200'000.00 ? Le mobilier, la radiologie ?

**M. Dominique Zamofing :** on a repris ce montant de la société Praxamed. La chambre forte pour la radiologie, c'est le propriétaire qui la construit. Si le Dr Schaub allait déménager dans les 12-18 mois, il ne pourrait pas reprendre sa radiologie, qui fonctionne encore très bien, mais un nouveau système de radiologie doit être acquis.

**M. Clovis Galley :** au vue de la situation qui est assez générale au niveau Suisse romande voire même Suisse, en tous les cas au niveau cantonal, est-ce que des subventions ou des aides cantonales pourraient être demandées pour des mises en place de cabinets médicaux ?

**M. Dominique Zamofing :** à notre connaissance rien n'existe sous cette forme. Le canton soutient par la formation, par la création d'un nouveau master, mais il n'y a pas d'enveloppe qui serait à disposition des communes.

**M. Hugo Zbinden :** désolé d'intervenir encore une fois. Dans la situation actuelle, quand on pense que ce sont les médecins qui tiennent le couteau par le manche, c'est eux qui font le marché et qui disent ce qu'ils veulent, qui demandent à être aidés, alors que c'est quand même une profession indépendante. En définitive, quand un citoyen menuisier, garagiste ou d'un autre domaine veut créer une société il doit bien se débrouiller lui-même. Un médecin est de toute façon certain qu'il aura toujours des patients. Ils refusent tous des clients, ils gagnent bien leur vie et à la fin ils attendent du contribuable qu'on les aide. C'est juste un peu une réflexion et une façon de dire les choses, ce qui reflète quand même bien la réalité et ce n'est pas comme cela que nous allons réduire les frais médicaux et les coûts des assurances en Suisse.

**M. Dominique Zamofing :** C'est vrai que sur le fond votre message tient la route et je vous rejoins sur certains points, sur d'autres je ne suis pas tout à fait d'accord. Chaque entreprise est importante mais là on parle quand même d'un service primaire et c'est peut-être un peu

différent. Un ancien médecin présent dans la salle M. Daucourt sera d'accord avec moi, quand on est en minorité on tient le couteau par le manche.

**M. Germain Daucourt, Posieux** : la FMH a publié les chiffres en mars dernier, c'est triste à dire que les généralistes sont en perte de vitesse énorme en Suisse. On essaie de promouvoir la profession médicale de généraliste par tous les moyens mais ce n'est plus attractif, je tiens à le dire, M. Zbinden vous avez raison, pour le généraliste nous avons augmenté ses points de consultation pour revaloriser cette profession. Mais le 70% de ces diplômés optent après deux ans de formation pour une autre spécialité. C'est ainsi que toutes les communes peinent à recruter des médecins. Pourquoi ? Parce que premièrement on veut ses weekends, le spécialiste est également mieux rétribué et le généraliste a une qualité de vie qui est lourde. On opte plutôt pour une spécialité avec des avantages qui ne sont pas à dédaigner.

**M. Dominique Zamofing** : merci pour ces précisions. Y-at-il encore des questions sur cet objet ? S'il n'y a plus de question, je vais soumettre au vote ce crédit :

**Au vote à mains levées, le crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical pour un montant de FR. 100'000.00 est accepté à la majorité, avec deux avis contraires et 4 abstentions.**

Cet investissement est ainsi adopté à la majorité. On vous remercie et nous ferons le maximum pour donner une réussite à ce projet.

## **7.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical**

Le cabinet médical doit également être équipé pour que des médecins puissent pratiquer. La société anonyme doit pouvoir recourir à un emprunt pour financer cet équipement. Plutôt que de souscrire un emprunt auprès d'un établissement bancaire, le Conseil communal propose que la commune prête au moyen de ses liquidités la somme de CH 200'000.00 à la société anonyme. Cela évite une charge d'intérêt qui doit être reportée sur le fonctionnement du cabinet médical et permet d'être encore plus attractif.

Ce crédit sera conditionné à la signature par les médecins d'un contrat de bail, engagement juridique indispensable afin d'éviter que le montant soit mis à disposition sans garantie concrète que le projet se réalise.

La somme de Fr. 200'000.00 remboursable en 10 ans par le cabinet médical à la société anonyme, cette dernière remboursant à la commune sur cette même durée.

Montant de l'investissement pour l'équipement du cabinet médical conditionné à un contrat de bail avec des médecins	Fr. 200'000.00
Financement par les liquidités	

Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole au président de la Commission financière.

**M. Jean-Pierre Jorand** : point 7.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical

Ce crédit est à considérer dans le cadre du projet de cabinet médical présenté précédemment sous point 7.1.

Dans le cas où la recherche de médecins s'avère positive et qu'un contrat de bail est signé entre les médecins et la société anonyme, alors la société anonyme équipera le cabinet médical. La commune octroiera un prêt à hauteur de Fr. 200'000.00 à ladite société anonyme pour le financement de ces équipements.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 200'000.00, financé par les liquidités, sous réserve que ces coûts d'équipements soient répercutés financièrement par la société anonyme sur les locations à charge des médecins.

**M. Dominique Zamofing** : merci, j'ouvre la discussion.

**M. Guillaume Prin, Ecuwillens** : sur ce prêt il n'y a pas d'intérêt c'est ça ?

**M. Dominique Zamofing** : le but est d'éviter d'avoir une charge financière supplémentaire pour être plus attractif. Il n'y a pour l'instant pas d'intérêt positif, c'est pour alléger la charge.

**M. Germain Daucourt** : justement les Fr. 200'000.00 me paraissent vraiment une petite somme pour l'équipement. Vous parlez des appareils médicaux, ils sont tous en leasing, aucun médecin n'achète un équipement technique, tous ces appareils sont out après 5 ans. Fr. 200'000.00 me paraît très peu, avez-vous déjà abordé le problème ? Qu'est-ce comme équipement ?

**M. Dominique Zamofing** : on n'a pas encore regardé, on a pris cette information de la Société Praxamed qui a de l'expérience dans ce domaine : on espère équiper et on n'arrivera peut-être pas, ce sera peut-être équipé en partie, c'est pour donner un petit susucre. Si on est deux sur la même ligne de départ avec cela on passera peut-être devant.

**M. Germain Daucourt** : votre petit su-sucre ira très bien pour le mobilier. Mais pas pour les appareils techniques qui doivent régulièrement être contrôlés. Vous prenez l'équipement de base, votre cabinet en technique je vous dis qu'il frise le million. Les appareils radiologiques dépassent minimum le demi-million, sans l'installation.

**M. Dominique Zamofing** : le Dr Schaub a été impliqué dans les discussions, une partie de sa radiologie pourra être récupérée. J'imagine que si vous voulez faire un IRM c'est peut-être dans un autre endroit qu'il faut aller, c'est juste de savoir si la jambe est cassée par exemple. On n'est pas en train de vouloir équiper un cabinet de spécialistes mais bien de généraliste.

**M. Germain Daucourt** : Les appareils de radiologie doivent respecter des normes et je pense que ceux du Dr Schaub ne seront pour l'instant pas revendables.

**M. Dominique Zamofing** : je rappelle que si les médecins arrivent et nous disent qu'ils n'ont pas besoin de nous pour s'équiper, nous n'utiliserons pas cet argent, ce n'est pas la volonté communale de placer à tout prix ces Fr. 200'000.00.

**Mme Nicole Buchwalder, Ecuwillens** : la commune s'arrête à Fr. 200'000.00 de prêt. Si un médecin vient et dit qu'il faudrait plus comment cela se passe-t-il ?

**M. Dominique Zamofing** : on lui dira qu'il y a des établissements bancaires qui prêtent de l'argent.

**Mme Nicole Buchwalder** : il ne faut pas dépasser les Fr. 200'000.00, Punkt schluss.

**M. Dominique Zamofing** : l'assemblée communale est souveraine pour décider du montant, on ne va pas venir à chaque assemblée demander une rallonge, chaque médecin doit être capable en partie d'équiper son cabinet lui-même.

**Mme Nicole Buchwalder** : bon alors c'est super je ne voulais pas qu'à chaque assemblée on doit revoter des crédits.

**M. Dominique Zamofing** : ce n'est pas notre but. D'autres prises de position ? S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote :

**Au vote à mains levées, la demande de crédit d'un montant de Fr. 200'000.00 pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical est accepté à la majorité, moins 3 avis contraires et 3 abstentions.**

Le crédit est accepté à la majorité, je vous remercie pour l'acceptation de cet objet.

### **7.3 Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical**

Le cautionnement voté lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 devient caduc. Ce cautionnement d'un montant de Fr. 75'000.00 était destiné à la réaffectation du

cabinet médical en cas d'échec. La société PraxaMed cautionnait le même montant. La banque prenant le solde à sa charge.

La société PraxaMed n'étant plus active dans ce dossier, le cautionnement de la commune devient sans effet.

Le Conseil communal propose d'annuler le cautionnement de Fr. 75'000.00.

Monsieur Jorand pour votre dernière prise de parole je vous cède le micro.

**M. Jean-Pierre Jorand :** point 7.3 annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical

La Commission financière préavise favorablement l'annulation de ce cautionnement de Fr. 75'000.00.

**M. Dominique Zamofing :** je vous remercie. A qui puis-je donner la parole ?

**M. Clovis Galley :** dans la nouvelle mise en place, on ne parle plus du tout de coûts de réaffectation qui pourrait intervenir dans peut-être 7, 8, 10 ans ? Les choses sont claires ?

**M. Dominique Zamofing :** non, le contrat de 5 ans avec le loyer maximal de Fr. 375'000.00 fait aussi office de réaffectation, la banque ne souhaitait pas discuter ou mettre sur la table un montant de réaffectation. Au pire des cas on paie ces 5 ans de loyer et ensuite la commune n'est plus concernée, on a une épine du pied qui est enlevée. S'il n'y a pas d'autre question,

je m'adresse au vote.

**Au vote à mains levées, l'annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical d'un montant de 75'000.00 est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.**

**M. Dominique Zamofing :** Ce cautionnement est ainsi annulé et je vous remercie

#### **8) Informations diverses du Conseil communal :**

**Projet d'étude globale du photovoltaïque :** je passe la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

**M. Patrick Cudré-Mauroux :** le syndic a fait tout à l'heure une liste de tout ce que le Conseil a fait pour s'engager dans les développements durables et la neutralité carbone, il manquait celui-ci, donc le projet de Suisse-Energie qui soutient les communes et qui s'intitule « Projet photovoltaïque pour les citoyens ». J'aimerais juste vous donner quelques informations sur le déroulement de ce projet qui a débuté par deux séances d'information puis l'intérêt des citoyens a été transmis au bureau Planair qui nous suit dans cette démarche. Au 31 janvier, 32 inscriptions ont été déposées ; sur la base de ces inscriptions, le bureau Planair a procédé à un appel d'offre auprès de 3 installateurs, Electricité Galley, Dimensions solaires et groupe E. Un léger mois de retard a été pris, les entreprises étant petites et le photovoltaïque en plein essor. Une fois les offres reçues, le bureau Planair les dépouillera et le choix des installateurs devrait se faire en juin-juillet de cette année. La date des travaux d'installation est fixée toujours selon planning au 3<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

de Posieux, pour y chauffer également le bâtiment de la Route de Fribourg 77, donc du magasin.

- Le projet **Senior+** est sur les rails et chaque senior va recevoir prochainement un questionnaire élaboré par la commission. Faites-lui bon accueil, nous attendons un maximum de retours pour analyser les besoins des seniors de notre commune.
- Le terrain de **Inline hockey** est terminé depuis la semaine passée. Nous allons mettre un règlement en place pour que les utilisateurs et les voisins cohabitent de la meilleure manière possible.
- La mise en place des **compacteurs** à la déchetterie ne sera pas effective avant le début de l'an prochain. Les compacteurs sont arrivés chez notre fournisseur mais le système de gestion de ceux-ci ne sera pas opérationnel avant le début de l'an prochain.
- Suite à une statistique effectuée par notre apprenti Arthur, nous dénombrons dans notre commune pas moins de **36 nationalités**.
- Nous vous rappelons naturellement la **Foire des Entreprises** le samedi 14 mai. Venez-y nombreux, en plus le soleil sera de la partie.

La **prochaine assemblée communale** est agendée au mardi 13 décembre 2022.

### 9) Divers et parole aux citoyens

Avant de vous céder la parole, il est temps de prendre congé de Jean-François Zanetti qui a siégé au sein du Conseil communal jusqu'au 1<sup>er</sup> février de cette année.

Jean-François je te demanderai de t'avancer. Tu as été élu au Conseil communal en avril 2011. Cela fait donc 11 ans. Jeannot comme on le surnomme souvent, a repris le dicastère des routes puis lors de sa deuxième législature celle de l'eau potable en étant membre du comité du Consortium des eaux du Graboz.

Homme de terrain, consciencieux et responsable, tu as très vite pris tes marques et effectué un excellent travail dans ces deux domaines qui demandent de nombreuses compétences. Visionnaire et perfectionniste, tu as le souci du travail bien fait. Les entreprises qui ont travaillé pour la commune durant cette période n'avaient qu'à bien se tenir, car l'entretien des routes, c'est ton domaine, pas seulement dans la commune de Hauterive FR, mais également au centre d'entretien des autoroutes de Vaulruz.

Lors de la réorientation professionnelle de l'ancien responsable M. Martin Galley, le poste de responsable du service technique a été mis au concours.

A notre surprise, tu as déposé ton dossier de candidature. Nous avons reçu d'excellents dossiers, mais il est vite apparu que tu avais une longueur d'avance sur les autres, de par ton parcours professionnel. Tes connaissances du terrain et ta capacité à conduire une équipe ont été déterminants dans notre choix. Tu as le profil idéal pour occuper ce poste de responsable du service technique.

Il y a une phrase qui sort presque à chaque Conseil depuis ta nouvelle entrée en fonction : regarde avec Jeannot, il connaît. C'est une excellente chose, mais nous ne devons tout de même pas en abuser.

Ancien footballeur, excellent skieur, musicien, joueur de cor des alpes, Jean-François est un homme de cœur. Mais c'est bien celui-ci qui t'a causé quelques soucis en début d'année. Après ces quelques semaines de convalescence et de repos, tu as pris ta nouvelle fonction avec engouement et sérieux. Nous te faisons confiance pour mener à bien notre service technique pour les prochaines années.

Cher Jean-François, au nom du Conseil communal et de toute la population de Hauterive FR en reconnaissance pour ton engagement et ton dévouement pour notre commune, nous t'offrons ce petit présent. Merci Jeannot. Applaudissements

**M. Jean-François Zanetti :** merci Dominique pour ces belles paroles et je souhaite également remercier les membres du Conseil pour les bons moments de collégialité, votre collaboration et pour la confiance que vous m'avez accordés. Un grand merci à vous car j'ai énormément appris sur le plan communal et humain. Je vous souhaite tout le meilleur pour le futur et surtout prenez soin de vous. Applaudissements



**M. Dominique Zamofing :** merci Jean-François, toutes les personnes qui t'ont côtoyé durant ces 11 ans au Conseil communal gardent un excellent souvenir de ton passage au Conseil.

Un Conseiller communal qui part et c'est un autre qui arrive :

Nous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil communal à Gérald Ducret qui a débuté son activité le 1er février. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. Fonction qu'il ne découvre pas seulement au sein du Conseil mais également en assemblée communale puisqu'il m'a confirmé du bout des lèvres qu'il n'avait jamais assisté à l'une d'elle. Comme quoi on peut devenir Conseiller communal sans avoir jamais participé à une assemblée. Bienvenue à toi Gérald ! applaudissements

La parole aux citoyens : A qui puis-je donner la parole ?

**M. Maurice Seydoux :** je prends juste la parole dans les divers, en fait je voudrais remercier une équipe du village, de notre commune, ils sont 3 à avoir participé à la dernière patrouille des glaciers, à avoir porté très haut les couleurs de notre commune. Il s'agit du syndic Dominique Zamofing, son fils Baptiste et son frère Bertrand, je voudrais que l'assemblée les félicite pour leur magnifique performance. Christophe Chavaillaz y a également participé. Applaudissements.

**M. Dominique Zamofing :** pas d'autre intervention. Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, pour votre fidélité à nos assemblées, ainsi que de l'intérêt que vous avez porté aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année, ainsi que tout le personnel communal, de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous et rendez-vous le samedi 14 mai pour la 1ère Foire des entreprises de Hauterive FR. Applaudissements.

La séance est levée à 22h30 heures.

La Secrétaire :

Chantal Duennenberger

LE CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic :

Dominique Zamofing